



**PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN SÉANCE ORDINAIRE
DU 1^{er} JUILLET 2026.**

Convocation et affichage : le 24 juin 2026.
Conseillers en exercice : 11 ; Présents : 09 ; Votants : 09

Le premier juillet deux mil vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, sur convocation adressée le vingt-quatre juin deux mil vingt-six, s'est réuni à la salle de réunion de la mairie, en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. Jacky LÉVÊQUE, Maire.

Étaient présents : Mrs BUREAU, LEVEQUE, DELIGNY, GIGNON, Mmes VANDERMEERSCH, THAURIN, CAUCHOIS, DOMONT.

Absents excusés : M. CARMENT, Mme DUTILLOY.

Lesquels forment le quorum et la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du CGCT à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme CAUCHOIS est élue pour remplir cette fonction de secrétaire.

Aucune remarque n'est relatée sur la présentation du procès-verbal des délibérations en date du 5 juin 2026.

Le procès-verbal des délibérations en date du 5 juin 2026 est approuvé et arrêté.

Ordre du jour :

- N°2026/029 – Contrat de maintenance A.F.S.
- N°2026/030 - Groupama – chèque de remboursement pour la porte de la salle des fêtes
- N°2026/031 - Facture supplémentaire – espaces verts
- N°2026/032 - Convention partenariale définissant le recouvrement des titres et des rôles
- avec le SGC Neufchatel-Gournay
- N°2026/033 - Devis signature électronique au nom du Maire
- N°2026/034 - Demande subvention de l'association « Les Cheveux d'Argent »
- N°2026/035 - Acquisition de tables-bancs et des bancs individuels

Délibération : 2026/029

Objet : Contrat de maintenance A.F.S.

Le Conseil Municipal,

Vu la panne de la ventilation double flux de la salle des fêtes,

Vu l'intervention de l'entreprise A.F.S. pour procéder à la réparation de la ventilation,

Vu la proposition de l'entreprise A.F.S. d'un contrat annuel d'entretien de la ventilation double flux de la salle des fêtes,

Considérant les éléments ci-dessus,

Considérant les termes du contrat consistant au remplacement des filtres et le déplacement,

Considérant le coût annuel de l'entretien à 716€TTC,

Considérant la nécessité d'avoir de plus amples renseignements,

Après en avoir débattu et délibéré,

Voix : Pour : 09

Contre : 00

Abstention : 00

- **Décide** de reporter cette décision à une date ultérieure.

Délibération : 2026/030

Objet : Groupama – chèque de remboursement pour la porte de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal,

Vu la tentative de cambriolage de la salle des fêtes en date entre le 3 et 10 avril 2026,

Vu l'intervention de l'expert de notre assurance Groupama,

Vu le devis pour le remplacement de la porte fracturée,

Vu la proposition de l'expert de nous accorder un remboursement pour remplacer la porte,

Considérant les éléments ci-dessus,

Considérant l'accord de l'expert pour les travaux de remplacement de la porte,

Considérant le chèque de Groupama reçu en mairie,

Après en avoir débattu et délibéré,

Voix : Pour : 09

Contre : 00

Abstention : 00

- **Décide** d'accepter le chèque de remboursement pour remplacer la porte de la salle des fêtes.

Délibération : 2026/031

Objet : Facture supplémentaire – espaces verts.

Le Conseil Municipal,

Vu les travaux d'entretien de nos espaces verts par l'entreprise Kévin Bois et Jardin,

Vu les travaux complémentaires d'entretien en espaces verts par l'entreprise gérée par Mme GILLES Olivia,

Considérant les éléments ci-dessus,

Considérant l'absence de délibération acceptant les travaux complémentaires d'entretien des espaces verts afin de régler les factures,

Après en avoir débattu et délibéré,

Voix : Pour : 09

Contre : 00

Abstention : 00

- **Décide** d'accepter les travaux complémentaires d'entretien des espaces verts de l'entreprise gérée par Mme Olivia GILLES et de régler les factures à compter du 1^{er} juin 2026.

Délibération : 2026/032

Objet : Convention partenariale définissant le recouvrement des titres et des rôles avec le SGC Neufchatel-Gournay.

Le Conseil Municipal,

Vu la demande du responsable du SGC Neufchatel-Gournay en date du 18 mai 2026 par courriel,

Vu la proposition d'une convention partenariale pour renforcer l'efficience de l'action en recouvrement de nos produits locaux,

Considérant les éléments ci-dessus,
Considérant les termes de ladite convention,

Après en avoir débattu et délibéré,

Voix : Pour : 09

Contre : 00

Abstention : 00



- **Décide** d'accepter les termes de la convention partenariale définissant le recouvrement des titres et des rôles de nos produits locaux,
- **Décide** d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : 2026/033

Objet : Devis signature électronique au nom du Maire.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2131-1 et L. 2131-2 ;

Considérant que la commune de Bures en Bray s'est engagée dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture ;

Considérant que, après une consultation dans le cadre du code des marchés publics, le Département de Seine-Maritime a été retenue pour être le tiers de télétransmission nommé « Démat76 »,

Après en avoir débattu et délibéré,

Voix : Pour : 09

Contre : 00

Abstention : 00

- **Décide** d'accepter la continuité de la télétransmission des actes au contrôle de légalité,
- **Décide** d'autoriser Le Maire ou son représentant à signer le contrat d'adhésion aux services du Département de la Seine-Maritime nommé « Démat76 » pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité en cas de renouvellement si nécessaire,
- **Décide** d'autoriser Le Maire à signer électroniquement les actes télétransmis,
- **Décide**, à l'unanimité, d'autoriser Le Maire ou son représentant à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de la Seine-Maritime, représentant l'État à cet effet en cas de renouvellement si nécessaire,
- **Décide**, à l'unanimité, d'autoriser Le Maire ou son représentant à signer le contrat de souscription entre la commune de Bures en Bray et Certinomis, prestataire informatique du certificat d'authentification,
- **Décide**, à l'unanimité, d'accepter l'acquisition d'un certificat d'authentification pour un montant maximum de 500€TTC,
- **Décide**, à l'unanimité, d'autoriser Le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Objet : Demande subvention de l'association « Les Cheveux d'Argent ».

Le Conseil Municipal,

Vu la demande par courrier en date du 16 juin 2026 de l'association « Les Cheveux d'Argent » sollicitant le Conseil Municipal pour une subvention,
Vu l'objectif de cette association consistant à réunir des personnes de plus de 60 ans pour tisser des liens,

Considérant les éléments ci-dessus,
Considérant le but de cette association,
Considérant le bilan financier 2025 présenté,

Après en avoir débattu et délibéré,

Voix : Pour : 09 Contre : 00 Abstention : 00

- **Décide** d'allouer une subvention d'un montant de 200€ pour l'année 2026 à l'association « Les Cheveux d'Argent »,
- **Décide** d'autoriser Le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération : 2026/035

Objet : Acquisition de tables-bancs et des bancs individuels.

Le Conseil Municipal,

Vu la demande des membres du Conseil Municipal d'acquérir des tables-bancs et des bancs afin d'agrémenter le terrain de pétanque,

Considérant les éléments ci-dessus,
Considérant la nécessité d'acquérir ce mobilier urbain pour permettre aux personnes de pouvoir s'asseoir ou de pique-niquer,

Après en avoir débattu et délibéré,

Voix : Pour : 09 Contre : 00 Abstention : 00

- **Décide** d'accepter l'acquisition d'une table-banc en bois,
- **Décide** d'accepter l'acquisition de 3 bancs,
- **Décide** d'installer ce mobilier urbain autour du terrain de pétanque,
- **Décide** d'autoriser Le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Questions et informations :

- 1) M. LÉVÊQUE informe que, suite à la canicule, il est allé voir les personnes seules.
- 2) Une réflexion est menée pour faciliter la communication auprès de nos habitants : panneau Pocket, etc.
- 3) Une demande a été faite pour l'obtention de la salle des fêtes pour jouer au ping-pong tous les lundis soirs à 18h00 pendant les vacances scolaires.
- 4) M. CRAMPON a demandé s'il pouvait faire venir les oiseaux à la foire à tout.
- 5) Il est rappelé que la salle des fêtes est mise à disposition des associations gratuitement 1 fois par an. Il conviendra de réfléchir à l'utilisation de la salle des fêtes par les associations ou autres organismes.
- 6) M. LÉVÊQUE donne lecture du courrier de l'association « Les Cheveux d'Argent » pour une demande de subvention de fonctionnement.



**FEUILLET DE CLOTURE DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 1^{er} JUILLET 2026.**

Étaient présents : Mrs LÉVÊQUE, BUREAU, LEVEQUE, DELIGNY, GIGNON, Mmes VANDERMEERSCH, THAURIN, CAUCHOIS, DOMONT.

- N°2026/029 – Contrat de maintenance A.F.S.
- N°2026/030 - Groupama – chèque de remboursement pour la porte de la salle des fêtes
- N°2026/031 - Facture supplémentaire – espaces verts
- N°2026/032 - Convention partenariale définissant le recouvrement des titres et des rôles avec le SGC Neufchatel-Gournay
- N°2026/033 - Devis signature électronique au nom du Maire
- N°2026/034 - Demande subvention de l'association « Les Cheveux d'Argent »
- N°2026/035 - Acquisition de tables-bancs et des bancs individuels

**Le Maire,
Jacky LÉVÊQUE**

**La secrétaire de séance,
Magali CAUCHOIS**

- 
- 7) La commission animation s'est réunie ce jour avec Mme VANDERMEERSCH pour les festivités 2026. Un rappel des festivités 2025 est fait.
 - 8) Il est décidé d'acquérir une table-banc et deux bancs individuels pour installer autour du terrain de pétanque.
 - 9) Concernant l'entretien du cimetière, il est question de l'engazonnement du cimetière. M. Jérôme LEVEQUE propose le synthétique. Une réflexion est menée.
 - 10) Des ardoises sont cassées le long des façades de la salle des fêtes.
 - 11) M. DELIGNY et Mme VANDERMEERSCH demande la possibilité de démousser la couverture de la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.